



**MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE**

GUILLAUME VARINOT
RESPONSABLE DES RELATIONS PRESSE
Service presse-communication
Tél. : 07 62 41 39 18

GV/CL

Lundi 25 mars 2019

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
À L'APPROCHE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES :
PENSEZ À VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Conformément à l'article L.9 du code électoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour chaque citoyen français.

Si vous êtes nouvel arrivant à Dijon ou si vous venez d'avoir 18 ans, vous devez vous inscrire.

À l'approche de l'échéance des élections européennes du 26 mai prochain, la ville de Dijon vous rappelle qu'il est encore temps de vous inscrire sur les listes électorales.

Regardez si vous êtes inscrits ou non sur les listes électorales sur www.dijon.fr.

Une inscription facilitée

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales ont évolué. Les délais pour accomplir cette démarche sont allongés. Pour les prochaines élections des représentants au Parlement européen, le 26 mai prochain, les inscriptions sont possibles **jusqu'au 31 mars**.

À Dijon, **le service des élections sera exceptionnellement ouvert** le :

Samedi 30 mars 2019 de 9 h à 13 h

Cours de Flore
Hôtel de ville – Dijon

L'inscription est également possible par **voie dématérialisée** sur www.service-public.fr **jusqu'au dimanche 31 mars 23 h 59** (l'heure d'enregistrement sur le site de la téléprocédure faisant foi).

Formulaire à remplir en ligne et joindre les justificatifs scannés.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Documents à fournir

- **Une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité** (ou dont la validité a expiré dans les 5 ans précédant le dépôt de la demande d'inscription)
- **Un justificatif de domicile** (facture d'électricité, de gaz, de téléphone **fixe** uniquement...), nominatif et daté de moins de 3 mois

Vous êtes déjà inscrit mais vous avez changé d'adresse sur Dijon : vous pouvez le signaler par mail à elections@ville-dijon.fr ou contacter le service des élections au 03 80 74 52 60.

Où s'inscrire sur les listes électorales ?

Service des élections

Cour de Flore de l'hôtel de ville

De 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

Ouverture exceptionnelle le samedi 30 mars 2019 de 9 h à 13 h

Service des formalités administratives

Cour de Flore de l'hôtel de ville

De 8h30 à 12h15 et de 13h20 à 17h20 du lundi au vendredi et de 9h30 à 12h30 le samedi

Mairies de quartier

De 9h à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au vendredi

- **Bourroches**
32 boulevard Eugène Fyot – Tél. : 03 80 74 52 02
- **Toison d'Or**
10 bis, place Granville – Tél. : 03 80 48 83 83
- **Grésilles**
6 avenue des Grésilles – Tél. : 03 80 74 52 03
- **Fontaine d'Ouche**
13 place de la Fontaine d'Ouche – Tél. : 03 80 74 52 00
- **Mansart**
2 boulevard Mansart – Tél. : 03 80 74 52 04

Accueil-information

11 rue de l'Hôpital

De 8h à 18h sans interruption du lundi au vendredi

Voie postale

L'inscription sur les listes électorales peut également se faire par voie postale en envoyant le formulaire CERFA (téléchargeable depuis le site de la ville de Dijon ou disponible en mairie) ainsi que le justificatif de domicile et la pièce d'identité à : Mairie de Dijon – service des élections – cour de Flore – CS 73310 21033 Dijon cedex

Pour les demandes faites par correspondance, la date limite s'apprécie au jour de la réception de la demande par la mairie. Le dossier d'inscription doit donc parvenir en mairie le 31 mars 2019.

Renseignements

Mairie de Dijon – service des élections – cour de Flore

Tél. : 03 80 74 52 60

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

ou sur www.dijon.fr / Téléservices – Papiers – Citoyenneté – Liste électorale